

Saint Denis, le 3 juin 2009

Madame Françoise CARAYON
Présidente

Conseil du Développement

21 rue Jules Rimet

93218 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex

Réf. : VG/AC/VM – 124 2009

Objet : Saisine du Conseil de Développement sur le Programme Local de l'Habitat (PLH)
2010-2015

Madame la Présidente,

La Communauté d'Agglomération de Plaine Commune élabore actuellement son second Programme Local de l'Habitat, document cadre de définition de la politique de l'habitat de l'agglomération pour la période 2010-2015.

La phase de diagnostic est actuellement en cours. Ce diagnostic est partagé avec l'ensemble des acteurs de l'habitat du territoire dans le cadre de nombreux ateliers thématiques (ayant lieu de mai à septembre 2009).

La Communauté d'Agglomération souhaite aussi associer le Conseil de Développement, lieu de débat, de concertation et de propositions de la société civile, à l'élaboration de ce document stratégique. Cependant, nos délais sont très courts et le Conseil de Développement a par ailleurs déjà réalisé un travail important de contribution sur l'habitat (notamment dans le cadre du PLH 2005-2009 et sur la thématique de la résorption de l'habitat insalubre). Nous souhaitons donc vous saisir de manière ponctuelle, sur des sujets spécifiques abordés par le Programme Local de l'Habitat 2010-2015.

Ces sujets, qui nous semblent particulièrement importants et qui ont encore peu ou pas été soumis à l'avis du Conseil de Développement, sont les suivants :

- Le Supplément de Loyer de Solidarité : quel positionnement adopter ? Faut-il définir des zones de non application et selon quels critères ?
- La part de logements sociaux dans la construction neuve : avis du Conseil de Développement sur les objectifs du SDRIF, du SCOT, les intentions des villes ?
- L'accession sociale à la propriété : à quoi cela doit-il correspondre ? Quelles éventuelles aides attribuer ?

Nous nous proposons de venir vous exposer ces différentes problématiques lors d'une réunion de travail, le jeudi 25 juin 2009. Cela permettra aux membres du Conseil de Développement de comprendre ces enjeux spécifiques soulevés par le nouveau PLH et de produire une contribution qui sera prise en compte lors de la phase de définition des orientations et du programme d'actions, phase réalisée en lien avec les élus communautaires (qui aura lieu à partir d'octobre 2009).

Dans l'attente de votre réponse, et vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.



Le Président,

Patrick BRAOUEZEC

